



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 13 JUILLET 2023

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 13 juillet 2023 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Grégory CREMA M. Yves MEGOZ, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE, M. Pierre PICOLLET – PELLET,

Membres absents : M. Henri Pierre BLANES, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Louis NEGRELLO.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 06 / 2023;
- 2 – Point sur la réunion Règlementation 2024;
- 3 – Nouvelles demandes de Garde bénévoles;
- 4 – Remplacement du pisciculteur M. Romand durant la prise de ses congés payés;
- 5 – Suivi de la sécheresse;
- 6 – Point sur le faucardage;
- 7 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 06 / 2023 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 01 juin 2023, est adopté à l'unanimité.

2 – Point sur la règlementation 2024 :

M. MARGAS fait un rapide point sur les modifications de la règlementation prévue pour 2024 :

- Brochet une prise par jour et par Pêcheur;
- Truite trois prises par jour et par Pêcheur en rivière et cinq en lac;
- Interdiction d'utiliser la bourriche en lac de première catégorie;
- Modification du calendrier des pêches de carpe de nuit en attente de validation par la D.D.T.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Nouvelles demandes de Garde bénévoles :

Au vu des expériences passées, il est décidé que chaque Personne souhaitant devenir garde – pêche particulier, doit se rapprocher de la Société de pêche du secteur concerné et c'est le Président de ladite Société de pêche qui fera la demande à l'A.A.P.P.M.A.F. qui rencontrera le candidat et effectuera les démarches nécessaires.

4 – Remplacement du pisciculteur M. Romand durant la prise de ses congés payés :

Samuel sera en congés payés du 24 au 28 juillet 2023. M. MARGAS va envoyer une fiche d'inscription pour que les Membres du Conseil d'Administration puissent donner un coup de main. Ils en sont ici remerciés.

5 – Suivi de la sécheresse :

M. MARGAS va envoyer un message à tous les Présidents de Société de pêche afin qu'ils puissent alerter l'A.A.P.P.M.A.F. s'ils s'aperçoivent que des cours d'eau sont en grande souffrance.

Samuel et Paulo estimeront les besoins d'interventions.

6 – Point sur le faucardage :

A ce jour il y a eu sept jours d'intervention entre les lacs d'Ayze, du Môle aval et de Motte Longue pour un total de cent heures. Le travail est bien fait et les retours sont très positifs. M. SADOUX nous a apporté un rhizome de nénuphar. Encore merci à Yves SADOUX pour son aide.

7 – Tour de table :

- ❖ Monsieur SCOMPARIN demande si nous avons besoin d'une assurance et assistance spécialisée pour M. SADOUX ?
- ❖ Monsieur ROMAND souhaite pouvoir apporter de l'air dans les bassins de la pisciculture du Mont – Blanc à Toisinges en prévision de manque d'eau. Poudre d'oxygène ou système d'aération de type bulleur à étudier.
- ❖ Monsieur CASSINA souhaite que des Gardes – Pêche montent au lac des Gouilles Rouges pour faire de la garderie après les lâchers.



- ❖ Monsieur RADET fait un point sur la vidange du lac du Carmel au Reposoir. Les dates retenues seront les 14 et 15 octobre 2023.
 - Il faudra demander l'autorisation à la Mère supérieur.
 - Il faudra faire une déclaration à la D.D.T.
 - Il faudra trouver des Bénévoles entre 50 et 80 pour mener à bien cette opération.
 - Il faudra trouver des véhicules équipés pour le transport des poissons. A ce jour 2 pick up sont identifiés auquel pourrait se rajouter le véhicule de la Ste de pêche de Marignier et voir avec l'A.A.P.P.M.A.C.G. pour un emprunt.

Les lacs identifiés pour accueillir ces poissons seront : le lac du Bois des Îles (Plan d'eau de Passy) à Passy, Les lacs des Îlettes centre et des Îlettes nord à Sallanches, le lac du Môle aval à La tour / Ville en Sallaz, le lac de Chamonix Mottet à Magland, le lac de Motte – Longue à Bonneville, le lac d'Ayze Est à Ayse et le lac des Pêcheurs à Thyez. Il faudra faire des déclarations de déversement et prévoir une collation et des boissons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 07 septembre 2023

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971